



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

68. Bonnes Actions. Bonnes Œuvres.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

confondre deux expressions qui doivent avoir des sens différents. Voyez tome I, article 81, & en outre, article 82.

Le *bonheur* paroît plutôt le partage des riches, qu'il ne l'est en effet; & la *félicité* est un état dont on parle plus qu'on ne l'éprouve.

Ce dernier mot ne se dit guere en prose au pluriel, par la raison que c'est un état de l'ame, comme *tranquillité*, *sagesse*, *repos*: cependant la poésie, qui s'éleve au-dessus de la prose, permet qu'on dise dans Polieucte :

*Ou leurs félicités doivent être infinies.
Que vos félicités, s'il sipeut, soient parfaites.*

(*Encycl. VI, 465.*)

68. BONNES ACTIONS. BONNES ŒUVRES.

L'un s'étend bien plus loin que l'autre. Nous entendons par *bonnes actions*, tout ce qui se fait par un principe de vertu; nous n'entendons guere par *bonnes œuvres*, que certaines actions particulières qui regardent la charité du prochain.

C'est une *bonne action*, que de se déclarer contre le relâchement des mœurs & de faire la guerre au vice; c'est une *bonne action*, que de résister à une violente tentation de plaisir ou d'intérêt: mais ce n'est pas précisément ce qu'on appelle une *bonne œuvre*. Soulager les malheureux, visiter les malades, consoler les affligés, instruire les ignorants, c'est faire de *bonnes œuvres*: on fait de *bonnes œuvres*, quand on va aux prisons & aux hôpitaux dans un esprit de charité.

Toute *bonne œuvre* est une *bonne action*, mais toute *bonne action* n'est pas une *bonne œuvre*, à parler exactement. (*Bouhours*, Rem. nouv. Tome II.)

69. EFFACER. RATURER. RAYER.
BIFFER.

Ces mots signifient l'action de faire disparaître de dessus un papier ce qui est adhérent à sa surface. Les trois derniers ne s'appliquent qu'à ce qui est écrit ou imprimé ; le premier peut se dire d'autre chose, comme des taches d'encre, &c. *Rayer* est moins fort qu'*effacer* ; & *effacer* que *raturer*.

On *raie* un mot en passant simplement une ligne dessus ; on l'*efface*, lorsque la ligne passée dessus est assez forte pour empêcher qu'on ne lise ce mot aisément ; on le *rature*, lorsqu'on l'*efface* si absolument qu'on ne peut plus lire, ou même lorsqu'on se sert d'un autre moyen que la plume, comme d'un canif, gratoir, &c.

On se sert plus souvent du mot *rayer* que du mot *effacer*, lorsqu'il est question de plusieurs lignes : on dit aussi qu'un écrit est fort *raturé*, pour dire qu'il est plein de *ratures*, c'est-à-dire, de mots *effacés*.

Le mot *rayer* s'emploie en parlant des mots supprimés dans un acte, ou d'un nom qu'on a ôté d'une liste, d'un tableau, &c. Le mot *biffer* est absolument du style d'Arrêt ; on ordonne, en parlant d'un accusé, que son écrou soit *biffé*. Enfin, *effacer* est du style noble, & s'emploie en ce cas au figuré : *effacer* le souvenir, &c. (*Encycl. V*, 403.)